



Serrure (cylindre) Fichet bloquée.

Par **Leopold**, le **16/01/2011** à **11:13**

Bonjour,

J'ai acheté une porte blindée FICHET il y a environ 4 ans.

Il y a environ deux ans la clé est restée bloquée dans la serrure avec impossibilité de rentrer chez moi. J'ai appelé le serrurier agréé FICHET qui a réparé aussitôt la serrure et je n'ai rien eu à payer car il s'agissait vraisemblablement d'un vice puisque le serrurier a du changer le cylindre et le jeu de clés.

Il y a deux mois, le même problème est survenu (clé bloquée dans le cylindre avec impossibilité de rentrer chez soi).

J'ai donc rappelé le même serrurier, qui n'a pas réussi à réparer dans la soirée la serrure (la panne est survenue en semaine vers 18h00). Il a dit je préfère téléphoner à FICHET plutôt que de faire une bêtise et je ne peux donc que demain.

Donc, nous voilà SDF : nous allons, mon ami et moi, dîner au restaurant et juste avant nous cherchons et réservons une nuitée d'hôtel.

Malgré une lettre adressée en recommandé avec A.R., l'accusé de réception étant reçu, le serrurier ne m'a jamais jusqu'à maintenant ni écrit ni téléphoné. Je lui avais demandé le remboursement en tout ou partie des frais d'hôtel et de restaurant dont je lui avais adressé les factures.

J'ai essayé de contacter directement FICHET mais c'est quasiment impossible, ils vous renvoient à votre serrurier agréé FICHET.

J'ai quand même réussi à avoir une personne de FICHET qui s'occupe des assurances et qui s'est montrée de très mauvaise foi.

En conclusion, que dois-je faire ?

Ma demande de remboursement des frais est-elle justifiée (le serrurier a changé le cylindre le lendemain et ne m'a rien fait payer car c'est un vice de la serrure je suppose) ?

Si oui, entamer une procédure judiciaire a-t-elle des chances d'aboutir en ma faveur ? Ou alors faut-il laisser tomber l'affaire ?

Merci .

Par **loe**, le **16/01/2011** à **18:25**

Bonjour,

Avant d'engager des frais d'hôtel, vous auriez dû appeler la société F. et vous faire confirmer que les frais engagés seraient pris en charge. A défaut, il vous fallait contacter votre assureur multirisques habitation pour savoir si vous étiez couvert pour ce genre de frais.

Dans tous les cas, ce n'est pas le serrurier qui va vous rembourser quoi que ce soit, d'autant que vous dites que le cylindre a été changé le lendemain et que vous n'avez rien payé.

Par **janus2fr**, le **22/07/2014** à **17:46**

Bonjour morism,

Inutile de remonter un sujet ancien pour ne rien apporter d'autre qu'un lien internet (que j'ai supprimé).

Merci.